

Remise des labels employeurs : Une valeur ajoutée à l'organisme public ou privé



Remise des labels employeurs : Une valeur ajoutée à l'organisme public ou privé

Photo : Raymonde Bonaldo, Bernard Gendre, Guy Fitzer et le colonel Eric Meunier ont présidé la cérémonie.

Judi 11 octobre en début de soirée s'est tenue au SDIS de Gers la cérémonie annuelle de remise des Labels "Employeurs-Partenaires" des Sapeurs-Pompiers du Gers. Celle-ci s'est déroulée en présence du Secrétaire Général de la Préfecture du Gers, Guy Fitzer, du président du SDIS 32, Bernard Gendre, de l'adjointe au maire d'Auch, Raymonde Bonaldo, du directeur du SDIS 32, le colonel Eric Meunier, et du référent employeur, Patrick Caumont, capitaine commandant le centre de Marciac.

Ce label « Employeur partenaire des sapeurs pompiers » délivré pour une durée de trois ans est destiné à valoriser les employeurs publics ou privés qui réalisent un effort particulier dans le domaine de la disponibilité des sapeurs pompiers. Depuis 2010 ce sont près de 90 employeurs de sapeurs pompiers qui se sont vu attribuer ce label. Pour certains employeurs en raison d'une certaine cotation par points ne peuvent se le voir attribuer aussi le SDIS du Gers a conçu un niveau de reconnaissance intermédiaire pour ces derniers avec la création du diplôme « Organisme partenaire ».

Les employeurs labellisés au titre de l'année 2018

Les renouvellements du label employeurs

Organismes partenaires 2018

Partenaires privilégiés



Les employeurs et chefs de centres lors de la remise des labels.



Label employeur 2018 pour la mairie de Saramon.



Label employeur 2018 pour le SIAEP de Villecomtal.



Label employeur 2018 pour la mairie de Marciac.



Label employeur 2018 pour la mairie de Castelnau d'Auzan Labarrère.



Label employeur 2018 pour la mairie de Cazaubon.



Label employeur 2018 pour la mairie de l'Isle de Noé.



Diplôme "Organisme Partenaire" remis à la mairie de Cologne.



Diplôme "Organisme Partenaire" remis à la mairie de Lannepax.